



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/635  
13 juillet 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 11 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'estime nécessaire d'appeler votre attention sur la vérité concernant le soi-disant "incident du sous-marin" dont il est question dans la lettre que vous a adressée le Représentant permanent de la Corée du Sud le 2 juillet et la déclaration figurant en annexe à cette lettre, publiées comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1998/607.

Comme on le sait, un sous-marin de la République populaire démocratique de Corée a fait naufrage après être parti à la dérive à la suite d'ennuis mécaniques alors qu'il était en mission d'entraînement dans la mer Orientale de Corée au large des côtes de Kosong le 22 juin 1998.

Peu après le naufrage, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fait connaître le fait par les médias et a demandé qu'on aide au sauvetage du sous-marin. Il a pris l'initiative en proposant la convocation d'une réunion des officiers généraux de l'Armée populaire coréenne et des Forces alliées internationales.

Lors de la réunion des officiers généraux le 23 juin 1998, notre partie a donné des informations détaillées sur la façon dont le sous-marin était parti à la dérive vers la haute mer en raison d'ennuis mécaniques alors qu'il était en mission d'entraînement, comment il avait fait naufrage par la suite, et a fermement exigé que le sous-marin et son équipage lui soient rendus.

La partie des États-Unis a fait droit à certaines de nos demandes en restituant les restes des membres de l'équipage le 3 juillet 1998.

Toutefois, les autorités sud-coréennes ont porté cette affaire, qui avait déjà été examinée et résolue lors des entretiens des officiers généraux, devant l'Organisation des Nations Unies. Cet acte de la Corée du Sud n'a d'autre motivation que des fins politiques inavouables.

La partie sud-coréenne prétend que le sous-marin s'est infiltré dans ses eaux territoriales. Mais, d'après notre enquête, le sous-marin se trouvait en haute mer, à 12,7 milles des côtes, lorsqu'il a coulé.

La partie sud-coréenne avance également que le sous-marin se livrait à de l'"espionnage" en présentant comme élément de preuve du matériel et des armes fabriqués en République populaire démocratique de Corée retrouvés à l'intérieur du sous-marin. Mais ce que prouvent ce matériel et ces armes, c'est que le sous-marin était en mission d'entraînement.

Si le sous-marin se trouvait vraiment en mission d'"espionnage", comme le prétend la Corée du Sud, il aurait été équipé de matériel et d'armes fabriqués soit en Corée du Sud soit aux États-Unis.

Les autorités sud-coréennes ne peuvent se dérober à la responsabilité qui est la leur pour n'être pas allées au secours du sous-marin naufragé, en violation du droit international, et doivent restituer le sous-marin immédiatement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) LI Hyong Chol

-----